# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 3.7

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

ACQUISITION D’UN TERRAIN

APPARTENANT AUX CONSORTS GROSSE

APPROBATION

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de sa politique en faveur des cheminements doux et des aménagements de bord de cours d’eau, la municipalité reste attentive aux évolutions et aux opportunités foncières.

Ainsi, la commune a été sollicitée par madame Myriam NEVEUX et monsieur Roland GROSSE pour l’acquisition de la parcelle cadastrée sous le n° **30** de la section **AN**, d’une superficie de 247 m², sise rue Policard, au bord de la rivière la Goutte Marcellin.

Un accord amiable est intervenu avec les propriétaires pour une cession au prix de deux cent quarante sept euros (247 €), soit 1 € le mètre carré.

Les frais d’acte sont à la charge de la commune.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET notaire à Riorges.